

Clause de sécurité médicale – Décharge de responsabilité

1. Responsabilité personnelle

Le participant déclare être en état de santé compatible avec les activités proposées et avoir communiqué de manière honnête toutes contraintes médicales (poids, problèmes de dos, troubles cardiaques, traitements, allergies, etc.). Le participant s'engage à se peser et à vérifier sa taille avant réservation, afin de respecter les limites fixées par la garderie.

2. Absence de responsabilité de l'organisatrice

La garderie et l'organisatrice (Nounou/Maîtresse Sady) ne peuvent en aucun cas être tenues responsables en cas de malaise, blessure, douleur, ou complication liée à l'état de santé, au poids, ou à la condition physique du participant. Le participant assume seul les risques liés à sa participation et renonce à toute réclamation, plainte ou poursuite concernant son état de santé.

3. Fausse déclaration ou omission

Toute dissimulation ou fausse déclaration entraîne l'arrêt immédiat du séjour, sans remboursement, et l'exclusion définitive (blacklist).

4. Engagement et acceptation

En validant sa réservation (formulaire, acompte ou confirmation écrite), le participant reconnaît avoir lu, compris et accepté cette clause de sécurité médicale. Cette acceptation vaut décharge de responsabilité pour l'organisatrice.

Nom et prénom du participant :	
Date :	2025-09-11
Signature :	